

DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉCode de l'environnement articles L. 423-2, L. 423-24 et L. 423-25
Code rural article R. 223-8**Cadre réservé
à l'administration**

Préfecture

Date d'arrivée demande

N° d'autorisation

Délivrée le

Demande à adresser à la préfecture du département du domicile du demandeur (pour Paris, préfecture de police)

La demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille à jour) ou de la présentation de l'original d'une pièce d'identité au guichet de la préfecture
- du certificat de réussite aux épreuves théoriques de l'examen du permis de chasser
- d'une déclaration sur l'honneur du représentant légal du demandeur, ou de lui-même s'il est émancipé, attestant qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser (cette déclaration à compléter figure au verso du présent formulaire)
- d'une déclaration sur l'honneur de chacun des accompagnateurs attestant qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser, qu'il n'a jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser et qu'il est titulaire du permis de chasser, validé chaque année au cours des cinq dernières années
- de deux photographies d'identité (format 35 x 40 mm)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE LÉGAL DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : _____

Père, Mère ou Tuteur (rayer les mentions inutiles)

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

IDENTIFICATION DES ACCOMPAGNATEURS DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Permis de chasser n° : _____ délivré le : ____/____/____

Validé du : ____/____/____ au : ____/____/____

Assurance : Nom de l'entreprise : _____

Siège social : _____

N° de police : _____ validité du : ____/____/____ au : ____/____/____

Nom et Prénom : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Permis de chasser n° : _____ délivré le : ____/____/____

Validé du : ____/____/____ au : ____/____/____

Assurance : Nom de l'entreprise : _____

Siège social : _____

N° de police : _____ validité du : ____/____/____ au : ____/____/____

Identification des éventuels autres accompagnateurs avec les mêmes informations sur papier libre.

Fait à _____

le _____

Signature du demandeur

DÉCLARATION

- DU REPRÉSENTANT LÉGAL DU DEMANDEUR *
- DU DEMANDEUR S'IL EST ÉMANCIPÉ *
- DE L'ACCOMPAGNATEUR DU DEMANDEUR *

AU SUJET DES CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE A LA DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

* cocher la case correspondant au signataire de la déclaration

L'autorisation de chasser n'est pas délivrée et le rôle d'accompagnateur n'est pas reconnu :

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entrave à la circulation des grains ; de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme ;
- à ceux condamnés pour vol, escroquerie ou abus de confiance ;
- à ceux qui, par condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;
- à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour une infraction à la police de la chasse ;
- à tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- à toute personne ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- à toute personne atteinte de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le soussigné certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus ne lui est applicable.

Fait à

le

Signature

Le signataire est informé que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment une autorisation de chasser accompagné, ou reconnaître indûment le rôle d'accompagnateur sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux mois de prison et 30 000 € d'amende).